

Diplôme Universitaire

MEDIATION

Présentation et organisation

Année universitaire 2019-2020

Objectifs

Ces dernières années ont été nettement marquées par le développement des modes de résolution de conflits extrajudiciaires : médiation, conciliation, négociation etc ... sont de plus en plus pratiquées et donc méritent d'être clarifiées. Ces domaines d'expertise nécessitent une formation approfondie. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de l'application de la directive 2008/52/CE qui préconise le recours à la médiation civile et commerciale et demande explicitement la formation des médiateurs.

La médiation est un processus dans lequel un tiers neutre, impartial et indépendant favorise, dans une confidentialité totale et sous sa responsabilité, l'établissement ou la restauration du lien entre différentes parties en conflit.

Le développement de la médiation est donc un processus inéluctable et la formation en médiation devient indispensable.

Le DU Médiation de l'Ecole de Droit - Université Clermont Auvergne propose une formation rigoureuse et ciblée, à l'aide de modules spécialisés afin de répondre aux attentes précises des acteurs économiques et sociaux en matière de gestion de conflits et par là même offrir une formation diplômante ou qualifiante en médiation aux professionnels en exercice comme aux jeunes diplômés.

Organisation des études

Les cours ont lieu en priorité vendredi et samedi matin.

La présence est obligatoire, en tronc commun comme en module.

Ce DU n'est pas inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Régime des examens et validation

Examens portant sur le tronc commun

- Rédaction et soutenance d'un mémoire devant un jury (un médiateur diplômé et un invité selon la nature du sujet) : coefficient 5
- Examen final :
 - => un cas pratique portant sur le tronc commun : coefficient 3 (durée 3h)
 - => un sujet de réflexion portant sur le tronc commun : coefficient 2 (durée 2h)
- QCM portant sur l'ensemble des unités composant le tronc commun : coefficient 2 (durée 1h)
- Une épreuve de mise en situation : coefficient 2 (30 minutes)

Le tronc commun est validé avec une moyenne de 10/20 et les notes se compensent.

Examens portant sur le module

- Épreuve écrite portant sur les unités du module : coefficient 3 (durée 2h)
- QCM portant sur les unités du module : coefficient 2 (durée 1h)

Le module est validé avec une moyenne de 10/20 et les notes se compensent.

Délivrance du diplôme

Le DU s'obtient par validation du tronc commun et du module.

La mention Assez Bien s'obtient par une moyenne à partir de 12/20, la mention Bien à partir de 14/20 et la mention Très Bien à partir de 16/20.

Redoublement

Le redoublement est admis à titre exceptionnel et sur demande motivée, par décision du Président de l'Université et sur proposition des responsables pédagogiques.

Conditions d'inscription

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme Bac + 3 de l'enseignement supérieur.

Les professionnels confirmés ne justifiant pas des titres requis pourront se porter candidats au titre de la procédure de Validation des Acquis Professionnels (VAP) : <https://droit.uca.fr/professionnels-partenariats/formation-tout-au-long-de-la-vie/validation-des-acquis/vap-validation-des-acquis-professionnels/>

La présélection se fait sur dossier, comportant CV et lettre de motivation avec éventuel entretien.

Le nombre d'inscrits à la formation est limité à 20 personnes.

Sans règlement, aucune inscription ne pourra être prise en compte.

Prise en charge par un tiers possible : contacter par mail le service Formation Continue de l'Ecole de Droit à l'adresse relations-externes.droit@uca.fr

Responsables pédagogiques

BORGHETTO Claude

Médiatrice diplômée et enseignante

Claude.BORGHETTO@ext.uca.fr

BERTRAND Christine

Doyen de l'Ecole de Droit

Christine.BERTRAND@uca.fr

Scolarité des Diplômes Universitaires

du.droit@uca.fr

04 73 17 76 12



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne